



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2021

<p>DATE DE CONVOCATION : 29 septembre 2021</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS :</p> <p>En exercice : 15 Présents : 9 jusqu'au point 2, puis 10 Votants : 14 Pouvoirs : 4</p> <p>Secrétaire de séance : Raphaël MOUSSET</p>	<p>L'An deux mille vingt et un, le cinq octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle socioculturelle 10 bis rue des Forgerons en séance publique, sous la présidence de M. Jacques RABILLÉ, Maire.</p> <p>Présents : RABILLÉ Jacques, DECROCK Sandrine, HAQUETTE Olivier, MOUSSET Raphaël, CHATELIER Nicole, GRIT Olivier, VIOLEAU Laurence, MATHÉ Grégory, BOURON Stéphanie, GRIT Auguste (à partir du point 3).</p> <p>Absents : GUILLOTEAU Cécile (donne pouvoir à DECROCK Sandrine), MOUSSET Nadine (donne pouvoir à MOUSSET Raphaël), FAVREAU Éric (donne pouvoir à GRIT Olivier), RIALLAND Olivier (donne pouvoir à HAQUETTE Olivier), GUERREIRO Maud.</p>
---	---

A 20h00, le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Auguste GRIT.

2. DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION

Comptables :

Signature d'un devis auprès de l'entreprise TP DANIAU pour la réparation du réseau eaux usées des vestiaires du stade de foot. Montant : 536,14 € TTC.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise PROUTEAU pour de l'élagage et débroussaillage des chemins communaux. Montant : 3 600 € TTC.

Non usage du droit de préemption :

Immeuble bâti situé 2 rue des Rouges-Gorges d'une superficie de 759 m². Prix de vente 227 000€.

3. LIEU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'article L2121-7 du code général des collectivités territoriales dispose que « (...) Le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances. (...) ».

Le juge administratif a également pu admettre qu'une décision du maire vienne modifier provisoirement le lieu de réunion dans des circonstances exceptionnelles et provisoires.

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal continue de se réunir à la salle socioculturelle – 10 bis rue des Forgerons – 85150 LE GIROUARD jusqu'au 31 décembre 2021 au motif que l'occupation de la salle du conseil municipal au sein de la mairie par la bibliothèque communale rend ladite salle exiguë et ne permet pas d'accueillir les séances du conseil municipal. De plus, cela ne permet pas le respect des mesures de distanciation sociale d'un mètre en intérieur.

Il est précisé que le pass sanitaire n'est pas obligatoire pour les élus et le public assistant aux séances du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le déplacement des séances du conseil municipal de la commune de Le Girouard à la salle socioculturelle – 10 bis rue des Forgerons – 85150 LE GIROUARD, jusqu'au 31 décembre 2021.

4. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS

- **Adhésion au groupement de commandes intercommunal pour le suivi et l'entretien des poteaux incendies**

Monsieur le Maire propose l'adhésion au groupement de commandes intercommunal pour le contrôle, l'entretien et la réparation des hydrants (poteaux et bouches incendies). Cela permet de bénéficier de prix négociés.

Il rappelle que la défense extérieure contre l'incendie relève de la compétence de la commune et du maire. Au dernier recensement de fin 2020, il y a 23 hydrants sur le territoire communal.

Lors du précédent groupement :

- La commune du Girouard n'était pas membre,
- Le prestataire intervenait au rythme d'une visite par an. Il délivrait ensuite un compte rendu à la mairie, avec les propositions de devis si nécessaire (suivant le bordereau des prix unitaires fournis dans le cadre du marché). La collectivité avait ensuite le choix de valider ou non tout ou partie des devis proposés.
- Précision importante : quelques prestations de réparations étaient effectuées directement par le prestataire sans validation de la mairie (graissage des éléments mécaniques, remplacement du joint d'étanchéité en tête ou pied de poteau, remplacement de la boulonnerie inox).

Pour la maintenance, le coût devrait représenter 400 à 500 € par an.

Monsieur le Maire interroge Auguste GRIT sur la date des derniers entretiens. Auguste GRIT répond que cela a dû être fait par le SDIS en 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 13 POUR et 1 ABSTENTION :

- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes relatif à la maintenance et à l'entretien des hydrants
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce groupement de commandes.

- **Adhésion au groupement de commandes intercommunal relatif aux défibrillateurs**

Monsieur le Maire propose l'adhésion au groupement de commandes intercommunal pour l'achat, la pose et la maintenance défibrillateurs.

Pour rappel, ce groupement est proposé suite à l'évolution de la législation concernant les défibrillateurs automatisés externes dans les établissements recevant du public (ERP). De plus, il permet de bénéficier de prix négociés.

Une visite de la commune a été effectuée avec le technicien bâtiment de la CCPA. Au regard de la législation, il n'est pas nécessaire d'en implanter plus d'un sur le territoire communal car l'emplacement en extérieur sur le côté de la mairie permet de rayonner sur l'ensemble des ERP communaux.

Toutefois, il préconise le changement de l'appareil actuel. Celui-ci date de 2009, il ne possède pas de chauffage ni de ventilation ce qui altère la conservation de l'équipement, ni d'électrodes enfants.

La vérification de l'appareil actuel a été faite par Achard Prévention en 2020. Les électrodes sont valides jusqu'en 2022.

A titre indicatif, le prix d'un appareil neuf serait d'environ 1100 € HT sans l'alimentation électrique, pour le boîtier et la signalétique, il serait d'environ 400 € HT et la maintenance d'environ 75 € HT par an.

Olivier GRIT précise qu'il est nécessaire d'avoir un compte-rendu des visites de maintenance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 13 POUR et 1 ABSTENTION :

- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes relatif à l'achat, la pose et la maintenance défibrillateurs,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce groupement de commandes.

5. RESSOURCES HUMAINES

- **Assurance des risques statutaires du personnel (reportée à la prochaine séance)**
- **Mise à jour du tableau des effectifs**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Suite aux créations de postes pour le service administratif et le service technique, il est proposé de modifier le tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ARRETE** au 7 octobre 2021 le tableau des effectifs comme suit :

	<i>Filière administrative</i>	Pourvus	Vacants
Catégorie B	Rédacteur territorial – Temps Complet	1	0
Catégorie C	Adjoint administratif territorial – Temps Complet	1	0
Catégorie C	Adjoint administratif territorial – Temps partiel 80%	1	0
Catégorie C	Adjoint administratif territorial – Temps non complet 65.86%	1	0
	Total filière administrative	4	0
	<i>Filière technique</i>		
Catégorie C	Agent de Maîtrise – Temps complet	0	1
Catégorie C	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe – Temps complet	0	1
Catégorie C	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe – Temps complet	1	1
Catégorie C	Adjoint Technique Territorial – Temps complet	0	1
	Total filière technique	1	4
TOTAL GENERAL		5	4

6. QUESTIONS DIVERSES

Olivier GRIT évoque la commission mobilités de la communauté de communes. Une prime peut être sollicitée pour l'acquisition d'un vélo électrique. L'enveloppe a été réévaluée à la hausse car cela fonctionne. A ce jour, 93 dossiers ont été validés. L'opération vélo/cabane est en cours d'étude pour la mise en place de cabanes chauffées pour héberger les cyclistes la nuitée. Une cartographie des chemins ruraux sur la commune a été établie afin d'élaborer une charte pour la conservation des haies, de la faune et de la flore.

Olivier HAQUETTE évoque la commission enfance-jeunesse. La convention territoriale globale va être révisée pour inclure les enfants de 0 à 25 ans. Le passeport du civisme sera remis au CM2 le 14 octobre prochain. Il fait le bilan des journées du Patrimoine qui ont accueilli 400 visiteurs.

Sandrine DECROCK évoque le travail de la commission Aménagement. Un travail est en cours sur un projet de lotissement rue de la Vigne. Une rencontre avec l'EPF et le titulaire du marché pour l'étude de faisabilité dans le cadre de la convention d'action foncière en vue de réaliser un projet d'écoquartier dans le centre-bourg. Un compromis est en cours avec les propriétaires pour l'acquisition de parcelles rue du Stade.

Raphaël MOUSSET évoque les différents travaux de voirie en cours ainsi que le projet d'une borne de puisage.

Une information est donnée sur les véhicules stationnant longuement sur les trottoirs. Ceux-ci sont verbalisables et verbalisés par la Gendarmerie.

La séance est levée.